

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE

SÉNAT

vendredi 19 juin 2026 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Corine Carbonneau, registraire

Halim Dabbou, président du Sénat et membre du corps professoral

Zack Dorval, vice-président du Sénat et membre de l'unité d'enseignement
ADMN

Elisabeth Labrie, membre de l'unité d'enseignement PSYC

Marie LeBel, membre de l'unité d'enseignement SHSI

Frédéric Nickner, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Guilaine Tchadieu Tchapy, membre du corps étudiant

Melissa Vernier, membre de l'APUH

Membres absentes et absents :

Sophie Dallaire, rectrice (s'est excusée)

Maazou Elhadji Issa, membre du corps professoral (s'est excusé)

Nicole Fortier Levesque, membre du Conseil (s'est excusée)

Ousmane Tall, membre du corps étudiant

Personne invitée :

Johanne Morin-Corbeil, bibliothécaire

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 19 juin 2026 ouverte à 9 h 01.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Elisabeth Labrie

Appuyé par Marie LeBel

S-30-26 Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Zack Dorval se joint à la réunion à 9 h 02.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts n'est soulevée.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 mai 2026

Il est proposé par Elisabeth Labrie

Appuyé par Marie LeBel

S-31-26 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires émanant du procès-verbal qui ne figurent pas à l'ordre du jour

En réponse à une question concernant la formule de financement, les membres sont informés que la formule de financement applicable aux petits établissements a été révisée en faveur de l'Université.

Une préoccupation est également soulevée au sujet du vote électronique du 9 juin 2026 portant sur l'approbation d'un descriptif de cours. De possibles chevauchements avec un cours existant sont signalés et une meilleure concertation entre les unités d'enseignement est souhaitée lors de l'élaboration de nouveaux cours. Il est précisé que le vote devait avoir lieu rapidement afin de mettre à jour la programmation. La préoccupation soulevée est prise en note par l'administration.

5. Propositions adoptées par courriel

5.1. Approbation d'un descriptif de cours, 9 juin 2026

5.2. Révision de la liste des finissantes et des finissants, 11 juin 2026

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Rapport du rectorat

Aucun.

8.2. Mise à jour et rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres prennent connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche pour la période du 16 mai au 18 juin 2026.

Le rapport fait notamment état du début du semestre du printemps et de la préparation de la collation des grades, qui a eu lieu le 12 juin 2026 à Hearst. Il est également indiqué que les révisions demandées par l'OPAO dans le programme du DÉSP continuent d'être mises en œuvre. Certains changements liés à la nouvelle convention collective seront aussi mis en œuvre avant le congé estival.

Le rapport fait aussi état d'un sondage portant sur un projet pilote de célébration des diplômées et diplômés du DÉSP à l'automne, à Timmins. Les résultats préliminaires indiquent un intérêt marqué de la part des personnes étudiantes.

Sur le plan de l'innovation pédagogique, une rencontre professorale a eu lieu à Hearst le 11 juin 2026. Il est également indiqué que les paramètres informatiques sont en voie d'être finalisés afin d'équiper une salle par campus avec de la technologie bimodale immersive. L'installation est prévue pour l'automne.

Enfin, le rapport fait état de plusieurs activités de partenariat et de rayonnement. Les membres sont également informés que le deuxième appel de demandes du FARCP a eu lieu et qu'un projet de publication a été accepté.

8.3. Rapport du vice-rectorat à l'administration

Aucun.

8.4. Rapports des comités

8.4.1. Comité de la reconnaissance des acquis, 25 mai 2026

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la rencontre du comité de la reconnaissance des acquis tenue le 25 mai 2026.

Le comité a poursuivi l'examen de la politique et des documents relatifs à la reconnaissance des acquis. Cette reconnaissance vise les compétences acquises hors du cadre académique, notamment par des expériences professionnelles, bénévoles, des formations non créditées ou d'autres activités non académiques.

La politique est recommandée au Sénat. La procédure et le formulaire de demande seront finalisés séparément et présentés à titre d'information lorsqu'ils seront prêts.

8.4.2. Comité de travail chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst, 25 mai 2026

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la rencontre du comité de travail tenue le 25 mai 2026.

Le comité a poursuivi l'examen des lignes directrices encadrant l'attribution du titre de professeure ou professeur émérite. Les échanges ont notamment porté sur les critères d'admissibilité et d'évaluation, la portée honorifique du titre, la composition du comité d'attribution, les évaluations externes et les documents à joindre à une candidature.

Les lignes directrices sont recommandées au Sénat.

8.4.3. Comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication, rapport annuel 2025-2026 et rapport du deuxième concours, 10 juin 2026

Les membres prennent connaissance du rapport annuel 2025-2026 du comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication, ainsi que du rapport du deuxième concours 2026-2027.

Le rapport annuel présente les projets financés, les montants accordés et les résultats communiqués par les personnes bénéficiaires. Les membres soulignent l'intérêt de recevoir les rapports finaux afin de mieux connaître les activités de recherche, de création et de publication réalisées grâce au fonds.

Pour le deuxième concours 2026-2027, deux demandes ont été soumises sous le volet « Publication », dont une a été financée par le FARCP.

Certains membres suggèrent de mieux préciser les renseignements attendus dans les rapports finaux et d'informer les personnes bénéficiaires que ceux-ci seront transmis au Sénat. Ces éléments sont repris au point 10.5.

8.4.4. Comité d'éthique en recherche de l'Université de Hearst, rapport annuel 2025-2026

Les membres prennent connaissance du rapport annuel du comité d'éthique en recherche de l'Université de Hearst pour l'année universitaire 2025-2026.

Le rapport présente la consolidation du cadre institutionnel d'évaluation éthique ainsi que le bilan des projets examinés. Dix projets ont été soumis au CÉRUH au cours de l'année. Neuf certificats d'approbation éthique ont été délivrés et un dossier demeure en cours d'évaluation. Aucun incident, aucune allégation, aucune suspension ni aucun retrait d'approbation n'a été signalé.

8.4.5. Rapport annuel du comité disciplinaire en matière de malhonnêteté intellectuelle

Les membres prennent connaissance du rapport annuel des cas de malhonnêteté intellectuelle pour l'année 2025-2026.

Le rapport indique que 28 cas ont été signalés au cours de l'année. Il fait également état de trois appels, de neuf récidives, de trois cas concomitants et de 21 personnes accusées. Malgré l'augmentation des effectifs étudiants, les données demeurent comparables à celles de l'année précédente.

Des questions sont posées concernant le nombre d'infractions attribuées à une personne étudiante et le suivi de certaines sanctions additionnelles. Des vérifications seront effectuées afin de préciser ces situations.

9. Affaires en cours

9.1. Mise à jour de la programmation A2026-H2027

Les membres prennent connaissance de la mise à jour de la programmation A2026-H2027, qui présente les modifications apportées depuis la version

présentée au Sénat le 15 mai 2026, notamment à la suite du vote électronique concernant l'approbation d'un descriptif de cours.

9.2. Présentation des données d'admission

Les membres prennent connaissance des données d'admission pour la rentrée de l'automne 2026, en date du 9 juin 2026. Le document offre une mise à jour des demandes d'admission, des offres transmises, des offres acceptées et refusées, tant pour les programmes de premier cycle que pour le Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP).

10. Affaires nouvelles

10.1. Révision du règlement en matière d'intégrité intellectuelle - ER 402a

Les membres prennent connaissance du Règlement en matière d'intégrité intellectuelle révisé et recommandé par le comité *ad hoc* chargé de revoir ce document.

La révision vise à mieux prévenir et traiter les comportements de malhonnêteté intellectuelle. Elle introduit une approche restauratrice permettant, lorsque les circonstances s'y prêtent, de réparer le tort causé et de favoriser l'apprentissage, tout en maintenant une voie disciplinaire formelle. Le règlement précise également les responsabilités des personnes étudiantes et du personnel enseignant, les mesures restauratrices, les sanctions applicables, les règles en cas de récidive et les infractions liées à l'utilisation non autorisée de l'intelligence artificielle.

Les échanges portent principalement sur le rôle de la personne médiatrice, l'application du règlement par le personnel enseignant et certains documents d'accompagnement. Il est convenu de préciser dans le règlement que la personne médiatrice sera désignée par le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Son identité ou sa fonction sera communiquée ultérieurement au personnel enseignant.

Des corrections seront également apportées aux documents d'accompagnement, notamment aux annexes, afin de clarifier la notion de pourcentage de pénalité sur la note et de corriger l'intitulé du formulaire destiné au personnel enseignant. Ces documents d'accompagnement ne sont pas visés par l'adoption du règlement et pourront évoluer au besoin.

Il est proposé par Zack Dorval
Appuyé par Melissa Vernier

S-32-26 Que le Règlement en matière d'intégrité intellectuelle, révisé et recommandé par le comité *ad hoc* chargé de réviser ce document, soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (avec une dissidence)

10.2. Politique de la reconnaissance des acquis - ER 407

Les membres prennent connaissance de la Politique de la reconnaissance des acquis pour le premier cycle, recommandée par le comité de la reconnaissance des acquis.

Cette politique vise à encadrer la reconnaissance officielle de compétences acquises hors du cadre académique, notamment par des expériences professionnelles ou bénévoles, des formations non créditées ou d'autres expériences pertinentes. Elle précise les grands principes applicables, tandis que la procédure à venir précisera les modalités d'évaluation, la composition du comité d'expertes et d'experts ainsi que les limites de la reconnaissance accordée.

À la suite des échanges, il est convenu d'ajouter le terme « compétences » aux passages de la politique faisant référence aux « objectifs ».

Il est proposé par Guilaine Tchadieu Tchapyra

Appuyé par Zack Dorval

S-33-26 Que la politique de la reconnaissance des acquis, élaborée et recommandée par le comité de la reconnaissance des acquis, soit adoptée telle que modifiée.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (avec 3 dissidences)

10.3. Lignes directrices pour l'attribution du titre de professeure ou professeur émérite

Les membres prennent connaissance des lignes directrices pour l'attribution du titre de professeure ou professeur émérite, recommandées par le comité de travail chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un tel statut à l'Université de Hearst.

Ces lignes directrices visent à encadrer l'attribution de cette reconnaissance institutionnelle exceptionnelle accordée à une professeure ou à un professeur retraité dont la carrière a été jugée remarquable à l'aune de la mission, de la vision et des valeurs de l'Université. Elles précisent notamment la portée honorifique du titre, les critères d'admissibilité et d'évaluation, la composition du comité d'attribution et la procédure applicable.

À la suite des échanges, le mot « généralement » est retiré du délai prévu pour le dépôt d'une candidature. Une disposition est ajoutée afin de permettre, à titre exceptionnel, l'étude d'une candidature visant une ancienne professeure ou un ancien professeur dont la retraite est antérieure au délai prévu, pourvu que la personne satisfasse aux critères d'admissibilité. Il est également précisé qu'une candidature refusée peut être soumise une seconde fois.

Il est proposé par Elisabeth Labrie
Appuyé par Melissa Vernier

- S-34-26 Que le document portant sur les lignes directrices pour l'attribution du titre de professeure ou professeur émérite, élaboré et recommandé par le comité de travail chargé d'étudier la pertinence d'instaurer un tel statut à l'Université de Hearst, soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Révision du Règlement des études pour le DÉSP

Les membres prennent connaissance des modifications proposées au Règlement des études concernant le Diplôme d'études supérieures en psychothérapie, recommandées par le comité du DÉSP.

Ces modifications, apportées à la suite de recommandations de l'OPAO, visent à mieux encadrer l'évaluation continue de la conduite professionnelle et éthique des personnes étudiantes. Elles précisent les situations pouvant soulever des enjeux professionnels, éthiques ou interpersonnels, ainsi que les mesures pouvant être prises lorsque des difficultés sont observées.

Une préoccupation est soulevée quant à la portée de cette évaluation, notamment à la possibilité qu'elle tienne compte de comportements qui ne sont pas directement liés aux cours, aux stages ou aux practicums. Des questions sont également posées concernant les critères applicables et les personnes responsables d'évaluer de telles situations.

Il est précisé que ces dispositions visent les comportements susceptibles de compromettre l'aptitude d'une personne à exercer la psychothérapie conformément aux exigences professionnelles, même lorsque ses résultats scolaires sont satisfaisants. Ces situations sont examinées par le comité des standards, et non par une seule personne. Les membres sont également informés que les modifications proposées découlent des recommandations formulées par l'OPAO lors de l'examen du programme.

Il est proposé par Corine Carbonneau
Appuyé par Elisabeth Labrie

- S-35-26 Que les modifications proposées au Règlement des études relatives au Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP) soient adoptées telles que présentées.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. Révision de la politique du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP)

Les membres prennent connaissance de la Politique du comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication, recommandée par le comité FARCP.

Les modifications proposées visent notamment à clarifier les modalités d'attribution des fonds, les critères d'évaluation ainsi que les exigences applicables aux demandes d'aide à la recherche, à la création et à la publication. La politique précise aussi qu'après le concours annuel, les demandes admissibles seront examinées au fur et à mesure lorsque des fonds demeurent disponibles.

À la suite des échanges tenus au point 8.4.3, il est ajouté à la politique que les rapports finaux soumis par les personnes ayant obtenu du financement seront annexés au rapport annuel du comité présenté au Sénat. Les personnes bénéficiaires seront ainsi informées que leur rapport sera transmis à l'instance.

La politique est également modifiée afin de préciser que le rapport final doit présenter les principales réalisations du projet, les retombées obtenues ou attendues ainsi qu'un tableau synthèse des principales dépenses.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Guilaine Tchadieu Tchapy

S-36-26 Que la politique du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication, révisée et recommandée par le comité FARCP, soit adoptée telle que modifiée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Huis clos

Aucun.

12. Clôture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 19 juin 2026 close à 11 h 42. La prochaine réunion ordinaire est prévue le vendredi 18 septembre 2026.

13. Questions laissées en suspens

Aucune.



Halim Dabbou, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.